

Pédibus de Lalbenque

Charte Accompagnateur



JE M'ENGAGE A RESPECTER LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :



- J'assume à titre bénévole le rôle d'accompagnateur pour les Pédibus des écoles de Lalbenque.
- Les accompagnateurs s'engagent à prendre soin des enfants que les parents leur confie. Les parents restent les seuls responsables du comportement de leurs enfants.
- Les accompagnateurs accueillent les enfants avec bienveillance et s'engagent à créer un climat de sécurité.
- Les accompagnateurs ont autorité sur le groupe pour en assurer la sécurité. Ils sont les premiers interlocuteurs des parents pour tout problème qui pourrait se poser.
- Le long de la ligne de Pédibus, l'accompagnateur donnera des instructions sur les règles du code de la route notamment sur les points critiques du parcours.
- En cas d'imprévu, l'accompagnateur s'engage à prévenir le référent du Pédibus le plus tôt possible et ne se fait pas remplacer par une tierce personne.
- Les accompagnateurs attestent être assurés pour l'année en cours d'une assurance multirisque comportant une garantie de responsabilité civile.
- Les règles et les modalités d'accompagnement sont déterminées par le comité de pilotage du pédibus (itinéraires choisis, horaires, liste des enfants...). Les accompagnateurs s'engagent à respecter ces règles et modalités.
- Les accompagnateurs doivent respecter les règles suivantes :
 - s'assurer que les enfants marchent 2 par 2 en groupe compact,
 - contrôler tout au long du chemin le nombre d'enfants,
 - s'engager à accompagner les enfants jusqu'à la grille de leur école.